Envoyé en préfecture le 05/06/2020

Recu en préfecture le 05/06/2020

Affiché le

ID: 086-248600413-20200605-A\_2020\_010-DE



## Arrêté nº 1333

Objet : Autorisation de signature d'un marché de fourniture d'électricité

## ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de Grand Châtellerault,

**VU** l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

**VU** l'article 1 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

**VU** la procédure d'appel d'offres lancée par Grand Châtellerault le 12 mars 2020 et les résultats de la commission d'appel d'offres du 12 mai 2020,

CONSIDÉRANT que l'offre de l'entreprise Energie d'ici (Union des producteurs locaux d'électricité) était économiquement la plus avantageuse et a été retenue par la commission d'appel d'offres.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** – Il est décidé de signer un marché de fourniture d'électricité des compteurs C5 avec l'entreprise Energie d'ici à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour une durée de 18 mois au prix de 128 790, 49 euros T.T.C., pour la fourniture, et de 324 535,21 euros T.T.C. en prenant en compte l'ensemble des taxes et de l'acheminement.

**ARTICLE 2** – La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 60612.1/ 3110 et aux sous-fonctions correspondantes.

**ARTICLE 3** – Monsieur le directeur général des services de Grand Châtellerault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 05/06/2020

Reçu en préfecture le 05/06/2020

ARTICLE 4 — Un recours contentieux peut être posé contre le le le président suspendant ce délai.

A chatellerault, le	A châtellerault, le	
---------------------	---------------------	--

Le président de Grand Châtellerault,

Jean-Pierre ABELIN